

## **Investissez dans les entreprises françaises avec Bpifrance**



Le Cabinet Maubourg Patrimoine propose à sa clientèle d'investir dans le nouveau fonds permettant d'investir avec BPI France dans les entreprises françaises grâce au fonds BpiFrance Entreprises 1.

### **Quel est l'objet de BpiFrance Entreprises 1 ?**

Conformément à la feuille de route confiée par le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, Bpifrance propose aux particuliers de souscrire au fonds « Bpifrance Entreprises 1 », leur offrant la possibilité d'investir dans un portefeuille agrégé de plus de 1 500 entreprises,

majoritairement françaises et non cotées, issues du portefeuille des fonds de capital-investissement partenaires de Bpifrance.

Le fonds « Bpifrance Entreprises 1 » a été composé à partir de fonds français de capital-investissement dans lesquels Bpifrance investit au titre de son activité de fonds de fonds pour accompagner le développement de l'économie française. Ces fonds ont investi depuis 15 ans dans des entreprises sur l'ensemble du territoire afin de couvrir les besoins en fonds propres nécessaires à leur croissance. Il constitue un portefeuille multisectoriel et diversifié, qui regroupe 1 500 PME et startup, principalement françaises et non cotées.

Le fonds « Bpifrance Entreprises 1 » permet à un public d'investisseurs non-professionnels d'accéder, en un seul produit, à une partie de ce portefeuille, constituée entre 2005 et 2016.

Le Gouvernement veut ainsi ouvrir aux particuliers l'accès à des opportunités d'investissement qui était traditionnellement réservées aux investisseurs professionnels et diversifier les supports d'épargne accessibles aux Français.

Le lancement de ce produit concrétise également l'engagement du Gouvernement d'orienter davantage l'épargne vers les investissements de long terme et le financement des entreprises, dans un contexte où les besoins de fonds propres sont plus importants du fait de la crise.

La durée de vie du fonds « Bpifrance Entreprises 1 » est de 6 ans, prorogable d'une année supplémentaire.

Le montant minimum de souscription est de 5.000 €.

## Quelle fiscalité ?

Deux catégories de parts du Fonds sont proposées :

- des parts A1 (**Capitalisation**) permettant à leurs détenteurs de bénéficier du régime fiscal de faveur applicable aux plus-values éventuellement générées.

Le régime fiscal de faveur applicable aux plus-values éventuellement générées est notamment conditionné au blocage du rachat de parts pendant au moins 5 ans à compter de la souscription et au blocage des distributions pendant cette même période de 5 ans

- des parts A2 (**Distribution**) soumises au régime fiscal de droit commun.

*NB. Les avantages fiscaux sont présentés à titre indicatif et ne constituent pas un conseil. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et les dispositifs présentés sont susceptibles d'être modifiés ultérieurement.*

## **Quels sont les risques ?**

BpiFrance Entreprises 1 n'est pas un fonds à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi ne soit pas restitué.

- Risque de liquidité des actifs du Fonds

BpiFrance Entreprises 1 investissant principalement dans des Fonds Cédés non cotés, eux-mêmes investis principalement dans des entreprises non cotées, les titres qu'il détient sont peu ou pas liquides.

- Risque lié à la valeur d'apport

Les Fonds Cédés seront apportés au Fonds pour une valeur déterminée par un ou plusieurs tiers indépendants, acquéreurs au côté du Fonds d'une tranche des Fonds Cédés. Cette valeur peut ne pas refléter la valeur liquidative des parts ou actions des Fonds Cédés. Par ailleurs, les Fonds Cédés sont apportés au Fonds pour une valeur d'apport ayant été déterminée postérieurement à la crise du Covid-19 et intègre donc une estimation de l'impact de cette dernière. Cette valeur d'apport ne reflète pas nécessairement la valeur liquidative des parts ou actions des Fonds Cédés.

Enfin, il ne peut être exclu que le ou les Tiers Indépendants ai(en)t surestimé celle-ci et qu'elle ne reflète pas la valeur future des Fonds Cédés.

- Risque lié au rapport de gestion du Fonds

Compte tenu du nombre d'actifs (plus de 1.500 entreprises) dans lequel le Fonds sera investi indirectement, le rapport de gestion du Fonds pourrait ne pas détailler l'ensemble de ces actifs afin de communiquer aux investisseurs des informations que la Société de gestion estime compréhensibles par tout investisseur et cela en conformité avec la réglementation, notamment en ce qui concerne la composition de l'actif.

- Risque lié aux obligations de confidentialité du Fonds

Les Fonds Cédants et la Société de Gestion sont tenues par des obligations de confidentialité liées aux informations qu'ils reçoivent des Fonds Cédés. Ces obligations doivent être reprises par le Fonds lors de l'apport des Fonds Cédés au Fonds. Les obligations de confidentialité auxquelles sont tenus le Fonds et sa Société de Gestion pourraient limiter les informations communiquées aux porteurs de parts.

- Risque d'écart significatif entre la valeur de marché du portefeuille et la valeur de souscription

### **Vous souhaitez en savoir plus sur le nouveau fonds BpiFrance Entreprises 1 ?**

- ✉ [info@maubourg-patrimoine.fr](mailto:info@maubourg-patrimoine.fr)
- ☎ F. 01.42.85.80.00
- ☎ M. 06.08.22.92.50